

M. _____ arbitre

N° de match :	
Equipes en présence :	
DATE :	H
TERRAIN :	

REMBOURSEMENT DE FRAIS

Nbre de kilomètre :kms
Montant frais de déplacement : €
Indemnité frais d'équipement : €

=====

TOTAL PERCU PAR L'ARBITRE€

Part du club recevant€

Signature

BAREME

SENIORS

INDEMNITE KILOMETRIQUE DISTRICT

- moins de 68 kms : forfait 27 €
- > 68 kms : 0,401 € du km parcouru, aller - retour (arbitre assistant : plafonné à 100 kms parcourus)

INDEMNITES DE FORMATION ET D'EQUIPEMENT :

- Centre D1 = 44 €
- Centre D2 = 38 €
- Centre D3 = 36 €
- Autres divisions (y compris Féminines) = 22 €
- Coupe Département Dordogne = 28 €
- Coupes District - Challenge Seripub - Féminines= 25 €
- Arbitre assistant championnat et coupe = 25 €
- Chpt Futsal = 1 match/soirée = 36 € 2 matchs/soirée = 50 €

INDEMNITE DELEGUES et CONTROLEURS

- moins de 68 kms : forfait 27 €
- > 68 kms : 0,401 € du km (plafonné à 100 kms parcourus)

JEUNES

INDEMNITE KILOMETRIQUE U18

- moins de 68 kms : forfait 27 €
- > 68 kms : 0,401 € km parcouru (assistant plafonné à 100 kms)

INDEMNITES DE FORMATION ET D'EQUIPEMENT :

- Centre U18 = 25 €
- Centre U15 et U13 = forfait 45 € (pas d'indemnité kilométrique)

M. _____ arbitre

N° de match :	
Equipes en présence :	
DATE :	H
TERRAIN :	

REMBOURSEMENT DE FRAIS

Nbre de kilomètre :kms
Montant frais de déplacement : €
Indemnité frais d'équipement : €

=====

TOTAL PERCU PAR L'ARBITRE€

Part du club visiteur€

Signature

BAREME

SENIORS

INDEMNITE KILOMETRIQUE DISTRICT

- moins de 68 kms : forfait 27 €
- > 68 kms : 0,401 € du km parcouru, aller - retour (arbitre assistant : plafonné à 100 kms parcourus)

INDEMNITES DE FORMATION ET D'EQUIPEMENT :

- Centre D1 = 44 €
- Centre D2 = 38 €
- Centre D3 = 36 €
- Autres divisions (y compris Féminines) = 22 €
- Coupe Département Dordogne = 28 €
- Coupes District – Challenge Seripub - Féminines= 25 €
- Arbitre assistant championnat et coupe = 25 €
- Chpt Futsal = 1 match/soirée = 36 € 2 matchs/soirée = 50 €

INDEMNITE DELEGUES et CONTROLEURS

- moins de 68 kms : forfait 27 €
- > 68 kms : 0,401 € du km (plafonné à 100 kms parcourus)

JEUNES

INDEMNITE KILOMETRIQUE U18

- moins de 68 kms : forfait 27 €
- > 68 kms : 0,401 € km parcouru (assistant plafonné à 100 kms)

INDEMNITES DE FORMATION ET D'EQUIPEMENT :

- Centre U18 = 25 €
- Centre U15 et U13 = forfait 45 € (pas d'indemnité kilométrique)